

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Rénovation énergétique et déploiement sur les territoires	543

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-9, L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
- VU** le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants et R.221-1 et suivants, dont l'article L.221-7 du Code de l'énergie
- VU** la loi 96-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment son article 8-1,
- VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- VU** l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme "Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT la convention nationale du programme qui définit l'articulation entre le déploiement du Programme au niveau national (mis en œuvre par l'ADEME, porteur pilote) et le déploiement au niveau régional (mis en œuvre par la Région des Pays de la Loire en tant que porteur associé)

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Eric THOUZEAU, Pascal NICOT, Emmanuelle BOUCHAUD, Bruno RETAILLEAU, Sophie BRINGUY, Anne BEAUCHEF, Dominique AMIARD, Barbara MAZIERES, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT, André MARTIN, Roch BRANCOUR, Claire HUGUES, Johann BOBLIN, Philippe HENRY, Laurent GERAULT, Christophe CLERGEAU, Jean-Michel BUF, Maurice PERRION

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les termes de la Convention territoriale de mise en œuvre du Programme SARE "Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique" figurant en annexe A ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 1 300 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°543 "Rénovation énergétique et déploiement sur les territoires".

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs